

# LIVRET ORGANISATION DE COURSE HORS FFSLC



ORG-02.J00 - 12/2024

© CF Terre 2024 - Nadège VEREECKE



# SOMMAIRE

- 1 *Introduction*
- 2 *Âge minimum des chiens pour la compétition*
- 3 *Le matériel de traction*
- 4 *Température-distance*
- 5 *Les vaccins obligatoires*
- 6 *La plateforme course FFSLC*
- 7 *La carte des DTR*



© Sophie POPINEAU



## BIENVENUE DANS CE LIVRET DÉDIÉ À L'ORGANISATION DE COURSES.

Si vous envisagez de planifier une manifestation utilisant peu ou prou la voie publique (traversée de routes), il est essentiel de suivre certaines démarches réglementaires (application de l'article R331-6 et suivants du Code du Sport). Avant toute chose, vous devrez soumettre une demande d'avis via la plateforme officielle : [declaration-manifestations.gouv.fr](http://declaration-manifestations.gouv.fr).

Pour garantir la sécurité de tous, nous vous invitons également à consulter l'intégralité des Règles Techniques et de Sécurité régissant les sports monochiens. Ces règles sont disponibles ici : [ffslc.fr](http://ffslc.fr).

Même si une compétition n'est pas soumise à déclaration (et ne se déroule pas sur la voie publique), l'organisateur est néanmoins tenu de respecter nos règles techniques, conformément à l'article L131-16 du Code du Sport, si vous envisagez de planifier une manifestation utilisant peu ou prou la voie publique (traversée de routes).

Dans les pages suivantes, vous trouverez des informations essentielles, illustrées et simplifiées, pour faciliter l'organisation de votre course. Voici les points principaux que nous abordons :

- Âge des chiens pour la compétition
- Matériel de traction
- Équipements obligatoires pour assurer la sécurité en VTT et Trottrinettes
- Ratio température-distance
- Vaccins obligatoires pour la participation

Pour finir, une carte des DTR (Délégués Techniques Régionaux) sera disponible en annexe. N'hésitez pas à vous tourner vers eux pour toute question ou besoin d'informations supplémentaires. Vous trouverez également l'adresse mail à laquelle envoyer vos demandes d'avis.



## L'ÂGE DES CHIENS POUR LA COMPÉTITION

Sont admis à participer, tous les chiens sans distinction de race et de pedigree, (sauf chien de catégorie 1);



- Au moins **18 mois** le jour de l'épreuve de canicross , de canimarche, de canivtt, de canipedicycle et de ski-joëring,
- Au moins **24 mois** le jour de l'épreuve de canitrail.

## LE MATÉRIEL DE TRACTION

Le **harnais du chien** doit lui dégager les épaules et surtout être adapté à sa morphologie et à sa taille, cela évite souvent un appui inutile sur les côtes et permet de répartir la force de la traction de façon optimale. L'encolure du harnais au niveau du cou de l'animal ne doit pas être trop serrée. Quant à la matière du harnais, il doit s'agir d'une matière confortable.



La laisse ou longe avec amortisseur est obligatoire.



Le coureur devra également porter une **ceinture abdominale d'une largeur de sept centimètres minimums ou un baudrier**.



Les chaussures de cross (munies de pointes métalliques) sont strictement interdites en toutes circonstances.

## LE MATÉRIEL OBLIGATOIRE POUR LA SÉCURITÉ DES HUMAINS À VÉLO ET TROTTINETTE

- Seuls les vélos type Vélo Tout-Terrain (VTT) sont acceptés.
- Le port du casque cycliste (norme EN 1078) ainsi que le port de gants ou mitaines sont obligatoires.
- La barre de guidage est facultative, mais fortement conseillée. Elle ne doit pas dépasser l'aplomb de la roue avant.



3/5



# TEMPÉRATURE-DISTANCE

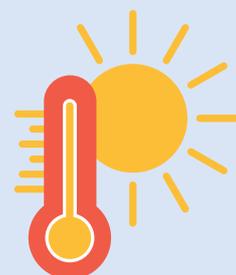
Distance maximale par catégorie :

Températures	Jusqu'à 16°C	De 17 à 20°C	De 21 à 25°C
<b>Benjamins</b>	1500m	1500m	1000m
<b>Minimes</b>	2500m	2500m	2000m
<b>Cadets</b>	3500m	3500m	2500m
<b>Juniors, adultes</b>	9000m	7000m	5000m



Pour une course de Canitrail, au-delà de 20°C, la course doit être annulée.

Les distances doivent être définies en fonction de la température (température élevée = distance raccourcie).



Point d'eau à mi-parcours si la distance est supérieure à cinq kilomètres. Pour le Canitrail, un point d'eau pour abreuver les chiens devra être disposé tous les trois km environ.



Dès que la température est supérieure à 20°C, un point d'eau tous les deux kilomètres est obligatoire. (100 litres minimum)

## LES VACCINS OBLIGATOIRES

Maladies contre lesquelles il est obligatoire de vacciner les chiens :

- MALADIE DE CARRÉ
- PARVOVIROSE
- LEPTOSPIROSE
- TOUX DU CHENIL BB + Pi
- RAGE



En tant qu'organisateur vous devez vous assurer que tous les vaccins des chiens participants à la course soient à jour selon les préconisations des laboratoires en fonction des Autorisations de Mise sur le Marché qu'elles ont reçu.

## LA PLATEFORME COURSE



La plateforme <https://courses.ffslc.fr/map> permet de réunir toutes les informations au même endroit : licences, compétitions, formations, juges, vaccins des chiens... C'est un outil extrêmement pratique, qui peut vous faire gagner du temps lors de l'organisation d'une course.

Cependant, la plateforme étant réservée aux clubs affiliés, il vous faudra passer par un club support pour y avoir accès.

## CARTE DES DIRECTEURS TECHNIQUES RÉGIONAUX

Vous trouverez [ici](#) la carte des Directeurs Techniques Régionaux (DTR). N'hésitez pas à les contacter pour toute demande de renseignements. L'adresse mail dédiée à la soumission des demandes d'avis est : [avis.manifestations@ffslc.fr](mailto:avis.manifestations@ffslc.fr).





[www.ffslc.fr](http://www.ffslc.fr)



[@ffslcfederation](https://www.instagram.com/ffslcfederation)



[Fédération Française des Sports et Loisirs Canins](#)



[Fédération Française des Sports et Loisirs Canins](#)



[contact@ffslc.fr](mailto:contact@ffslc.fr)

## CONTACT

© Sophie POPINEAU